

7.500 km. AFFAIRE N° 41. - Dénomination de l'école de la Montagne

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les deux écoles de la Montagne PK 7,500 (garçons et filles) fonctionnant en fait comme une seule école, avec une seule direction, il vous appartient d'autoriser la modification du régime de ces deux écoles et la transformation en une école mixte.

D'autre part, au cours de la réunion des adjoints du Mercredi 26 MAI, il a été proposé pour cette école la dénomination d'"Ecole Mixte Raoul HOARAU", nom d'un ancien Maire de Saint-Denis.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de Monsieur Bruno BOYER qui vote contre.

Lu
M. Denis le 22 juillet 1971
J. LaFol
Le Secrétaire Général
Signé: Ph. Kessler
pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires
Financières
Signé: M.C. ALARCON